



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17072855

ode

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

12 MAI 2017

P.O. Le greffier.
Greffe



N° d'entreprise : 0809.543.588

Dénomination

(en entier) : **CANDY PACK BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue des Biolleux 2 à 4800 Verviers**

Objet de l'acte : Démission - nomination d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2017 :

"Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de leur fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de :

-La société privée à responsabilité limitée « FPJF Management » ayant son siège social à 4861 Pepinster-Soiron, Rue du Tilleul, 190, numéro d'entreprise 0842.103.223, valablement représentée par Monsieur Francis PLUNUS (domicilié à 4861 Pepinster-Soiron, Rue du Tilleul, 190) en sa qualité de représentant permanent.

-La société privée à responsabilité limitée « MMGB Management » ayant son siège social à 4731 Raeren-Eynatten, Rue Hauset, 102, numéro d'entreprise 0842.121.336, valablement représentée par Monsieur Guido BERGMANS (domicilié à 4731 Raeren-Eynatten, Hauseter Strasse, 102) en sa qualité de représentant permanent.

Ces démissions prennent effet le 1er mai 2017.

L'assemblée les remercie pour la façon dont ils ont exercé leur fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder au remplacement d'un seul administrateur et appelle à cette fonction pour une durée de 6 ans prenant cours le 1er mai 2017, la société anonyme « TRENDY FOODS FINANCES », ayant son siège social à 4800 Petit-Rechain (Verviers), Avenue du Parc, 37, RPM Liège (division Verviers), numéro d'entreprise 0897.474.682.

Conformément à l'article 61, § 2 du Code des Sociétés, la société anonyme « TRENDY FOODS FINANCES » a nommé la société privée à responsabilité limitée « FPJF Management » ayant son siège social à 4861 Pepinster-Soiron, Rue du Tilleul, 190, numéro d'entreprise 0842.103.223, valablement représentée par Monsieur Francis PLUNUS (domicilié à 4861 Pepinster-Soiron, Rue du Tilleul, 190) en sa qualité de représentant permanent pour exercer le mandat d'administrateur au sein de la SA « CANDY PACK BELGIUM » au nom et pour le compte de la société anonyme « TRENDY FOODS FINANCES ».

Ce mandat sera rémunéré et viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2023.

La société anonyme « TRENDY FOODS FINANCES », valablement représentée par la société « FPJF Management », elle-même représentée par Monsieur Francis PLUNUS, intervenant aux présentes, accepte le mandat qui lui est conféré.

Troisième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal » et à Madame Zoé GILLET, Tax Assistant, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux » avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

d'accomplir les formalités de dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de commerce compétent et sa publication par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire."

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2017 :

" Première résolution :

Le conseil décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué à compter du 1er mai 2017 la société anonyme « TRENDY FOODS FINANCES » ayant son siège social à 4800 Petit-Rechain (Verviers), Avenue du Parc, 37, RPM Liège (division Verviers), numéro d'entreprise 0897.474.682, représentée par la société privée à responsabilité limitée « FPJF Management », elle-même représentée par Monsieur Francis PLUNUS, en qualité de représentant permanent.

L'administrateur-délégué disposera, en cette qualité, du pouvoir de représentation de la société, en justice et dans les actes.

L'administrateur-délégué disposera de la signature sociale pour toutes les opérations journalières, sans limitation de sommes.

Ce mandat sera rémunéré.

L'administrateur-délégué pourra :

- Représenter la société à l'égard des administrations publiques.
- Réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés ou assurés et en donner la décharge.
- Représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter.
- Tout ceci, avec pouvoir de délégation.

La société anonyme « TRENDY FOODS FINANCES », valablement représentée par la société privée à responsabilité limitée « FPJF Management », elle-même représentée par Monsieur Francis PLUNUS, accepte cette délégation de pouvoirs.

Deuxième résolution :

Le Conseil d'administration constate que les mandats d'administrateurs et d'administrateurs-délégués qui avaient été confiés le 31 janvier 2009 à Messieurs Francis PLUNUS, Guido BERGMANS et Jean-Pierre STEMBERT sont arrivés à échéance le 31 janvier 2015.

Cependant, ce n'est qu'aux termes de l'assemblée générale du 27 mai 2016 que le mandat d'administrateur de Monsieur STEMBERT a été renouvelé tandis qu'il était pris acte des démissions de Messieurs PLUNUS et BERGMANS ainsi que de leur remplacement par de nouveaux administrateurs.

Compte tenu de cette situation, le conseil d'administration décide de confirmer et de ratifier tous les actes posés par Messieurs Francis PLUNUS, Guido BERGMANS et Jean-Pierre STEMBERT en qualité d'administrateur ou d'administrateur-délégué de la société entre le 31 janvier 2015 et le 27 mai 2016.

Troisième résolution :

Le conseil d'administration donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal » et à Madame Zoé GILLET, Tax Assistant, auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux » avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de commerce compétent et sa publication par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire."

Réservé
au
Moniteur
belge



Pour extraits conformes

Jean-Philippe Weicker
Mandataire

Déposés en même temps :

- un exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2017
- un exemplaire original du procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2017

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).